

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

Votes contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

Abstentions :

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » : M. Jean-Irénée BOANO et M. Romuald PIDJOT.

DELIBERATION N° 14 /23/III

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2023 du 17 mars 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances et de la réglementation générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023 après en avoir délibéré,

DECIDE :

27 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Article 1 : Le budget primitif annexe Assainissement de la ville du Mont-Dore pour l'exercice 2023, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	105 000 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829
Total		109 792 829

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	57 150 000
012	Charges de personnel	23 800 624
023	Virement à la section d'investissement	14 006 859
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346
66	Charges financières	185 000
67	Charges exceptionnelles	1 000 000
Total		109 792 829

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
001	Excédent d'investissement reporté	7 540 041
021	Virement de la section d'exploitation	14 006 859
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 144 683
13	Subventions d'investissement	26 207 047
16	Emprunts et dettes assimilées	10 735 717
RESTES A REALISER		25 061 031
Total		130 345 724

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829
16	Emprunts et dettes assimilées	1 060 000
I - Total des opérations non-individualisées		5 852 829
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	2 000 000
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	78 000 000
II - Total des opérations individualisées		80 000 000
RESTES A REALISER		44 492 895
Total (I + II + RAR)		130 345 724

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2022 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 44 492 895 FCFP en dépenses d'investissement,
- 25 061 031 FCFP en recettes d'investissement.

Article 3 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2023 à la somme de 1 000 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000 000
Total du chapitre 67		1 000 000

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

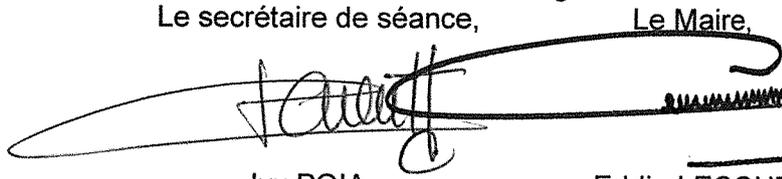
Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

Le Maire certifie que le présent acte
 ayant été transmis le 27 MAR. 2023
 au Commissaire Délégué
 et notifié le
 et/ou publié le 29 MAR. 2023
 est exécutoire de plein droit.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023
 Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Le secrétaire de séance, Le Maire,

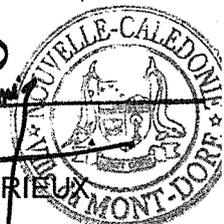
Pour ampliation
 Le Chef Adjoint
 du Service des Affaires Générales

Lindsay TEPAVA



Ivy POIA

Eddie LECOURIEUX



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 27 MAR. 2023
 CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :
 Subdivision Administrative Sud
 Trésorerie de la province Sud
 Direction des finances et de l'informatique (SF)
 Secrétariat général (SAG : registre et publication)

09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES		127 471 037	80 938 918	44 492 895	44 492 895
INVESTISSEMENT		127 471 037	80 938 918	44 492 895	44 492 895
Op. OPFI	Opération financière	1 000 000	968 259		
Art. 1641	Emprunts en euro	1 000 000	968 259		
Op. OPNI	Opération non individualisée	4 792 829	4 792 829		
Art. 139111	Agence de l'eau	1 052 130	1 052 130		
Art. 139118	Subv. d'investissement inscrites c/résultat - État	1 617 983	1 617 983		
Art. 13913	Subv. d'investissement inscrites c/résultat - Province	1 116 298	1 116 298		
Art. 13914	Subv. d'investissement inscrites c/résultat - Communes	200 000	200 000		
Art. 13933	Subv. d'investissement inscrites c/résultat - PAE	806 418	806 418		
Op. 14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	60 500 000	42 567 488	17 541 844	17 541 844
Art. 2031	Frais d'études	260 000			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	60 240 000	42 567 488	17 541 844	17 541 844
Op. 1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	61 178 208	32 610 342	26 951 051	26 951 051
Art. 2031	Frais d'études	5 009 395	3 296 600	1 550 250	1 550 250
Art. 21351	Bâtiments d'exploitation	534 896	209 732	194 496	194 496
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	55 633 917	29 104 010	25 206 305	25 206 305

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR, 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Adj. 12/13/2023 Le 508
Inspecteur des services publics
Par l'opération

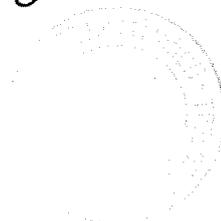
SECTEUR D'ORDONNANCE

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint

Jean-Jacques AFOURAIN



(Handwritten signature)



09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Recettes investissement	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
RECETTES		127 471 037	45 553 115	25 061 031	25 061 031
INVESTISSEMENT		127 471 037	45 553 115	25 061 031	25 061 031
Op. OPFI	Opération financière	89 608 664	21 098 915		
Art. 001	Excédent d'investissement reporté	42 925 844			
Art. 021	Virement de la section d'exploitation	12 833 864			
Art. 1068	Autres réserves	20 198 610	20 198 610		
Art. 281532	Réseaux d'assainissement	13 650 346	25 305		
Art. 28182	Matériel de transport		875 000		
Op. OPNI	Opération non individualisée	2 001 645	1 838 400		
Art. 1641	Emprunts en euro	2 001 645	1 838 400		
Op. 14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	35 860 728	9 780 655	25 061 031	25 061 031
Art. 13118	Autres	20 457 166	9 780 655	25 061 031	25 061 031
Art. 1313	Provinces	15 403 562			
Op. 1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)		12 835 145		
Art. 1333	PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble)		12 835 145		

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Adjoint
Inspecteur des Finances
Par Procuration

SECTEUR TERRITORIALES

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint

Jean-Jacques AFCHAIN

